

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

## **PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU N° 2021/11**

### **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2021 à 20 h**

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le deux décembre 2021, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

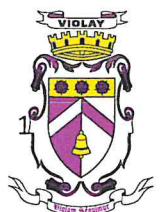
Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
POIRON Jean-Pierre  
COLLON Colette  
BISSAY David  
CHAVEROT Gilbert  
DENIS Chantal

PERRIER Guy  
SERRAILLE Joëlle  
GIROUD Marc  
PERIAT Audrey  
LAURENT Michel  
BLANCHARD Valérienne  
LAURENT Maël

Excusés :

Désignation du secrétaire de séance : Joëlle SERRAILLE



## Ordre du jour :

### I - DELIBERATIONS :

#### Lotissement les Violettes II :

- Vente du lot 04 comportant plusieurs servitudes
- DM : 6611 : + 200 € (intérêts des emprunts)

#### Finances locales :

- D.M. au Budget Principal : au chap 66, article 6688 : + 1 600.00 €
- D.M. sur le Budget Espace Tourisme et Loisirs : au chap. 011, article 6262 : + 50.00 € et article 6135 : + 114.00 €

#### Location salle sous la mairie :

- Approbation de la convention de mise à disposition de la petite salle de réunion au sous-sol de la mairie pour la Paroisse.

#### Projet éolien :

Dans le cadre de l'enquête publique, les communes d'implantation et dans le rayon de l'enquête publique (soit dans un rayon de 6km à partir de la zone d'implantation) sont invités à se prononcer sur le projet.

### II - DIVERS :

- Point sur travaux assainissement
- Point sur travaux centre bourg / Loire Habitat
- Projet place Giroud / Micro-crèche
- Bulletin municipal
- Forez Est

### III - QUESTIONS DIVERSES

#### ⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 octobre 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

#### ⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 novembre 2021

⇒ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

#### ⇒ LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 26.10.2021

Séance du 26 octobre 2021	
2021.08.01	Embauche d'un contractuel - renouvellement contrat
2021.08.02	Appellation "Place Pierrier"
2021.08.03	Approbation du nouveau tableau de voirie avec adjonction de la Place Perrier
2021.08.04	Aménagement Place Perrier : dossier de demande de subvention au titre de la Voirie 2022
2021.08.05	Aménagement sécurité Place Perrier : demande subvention au titre des amendes de police
2021.08.06	SIEL : Remplacement lanternes vétustes et armoires Route du Chêne
2021.08.07	SIEL : Remplacement lanternes vétustes et armoires Route de Boussivre et Rue des Genêts
2021.08.08	SIEL : Remplacement lanternes vétustes à la Croix Cazard
2021.08.09	DM 03 - Budget Assainissement
2021.08.10	Mise en séparatif réseau asst - eaux pluviales : demande de subvention au Département
2021.08.11	Tarifs au 1er janvier 2022
2022.08.12	Approbation projet terrain multisports et demande de subvention à la Région AURA
2022.08.13	DM 03 - Espace Violay 1004
2022.08.14	Tarifs Assainissement au 1er janvier 2022
2022.08.15	Tarifs forains au 1er janvier 2022
2022.08.16	SIEL : Adhésion au service "Géoloire adressage"

⇒ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 09.11.2021**  
Néant

## I - DELIBERATIONS :

### Lotissement les Violettes II :

#### **Vente du lot 04 comportant plusieurs servitudes.**

- Le lot 04 comporte deux importantes servitudes d'assainissement.
- Plusieurs réservations de suite ont échoué pour ces deux lots. Afin de vendre ces lots définitivement en intégrant la difficulté de construction, Mme le Maire propose de ramener le prix au m<sup>2</sup> à 52 €, sachant qu'il serait d'ores et déjà retenus à cette condition.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix au m<sup>2</sup> du lot 04 à 52 €/m<sup>2</sup> TTC.

Madame le Maire signale que les parcelles constituant le lotissement étaient en zone agricole avant 2010. Le fait qu'elles soient passées en zone constructible après 2010 génère potentiellement une taxe à régler à l'Etat.

- **DM : 6611 : + 200 € (intérêts des emprunts)**

Le Conseil Municipal approuve la DM proposée sur le budget Lotissement les Violettes.

### Finances locales :

- D.M. au Budget Principal : au chap 66, article 6688 : + 1 600.00 €

- D.M. sur le Budget Espace Tourisme et Loisirs : au chap. 011, article 6262 : + 50 €  
et article 6135 : + 114.00 € et article 60612 : 836 €, soit un total de 1 000 €.

Le Conseil Municipal approuve les DM proposées

### **Location salle sous la mairie :**

- Approbation de la convention de mise à disposition de la petite salle de réunion au sous-sol de la mairie pour la Paroisse.

La salle de réunion actuelle, pour le catéchisme et la préparation des messes de funérailles ou de mariages, est située dans la petite maison appartenant à la maison de retraite, et située rue des genêts. De grosses réparations sont à prévoir (cheneaux, changement des fenêtres, de la porte d'entrée, chauffage, etc...) que la maison de retraite qui en est propriétaire, n'est pas en mesure de financer. Mme le Maire a donc proposé à la paroisse, la petite salle à côté de la salle R. Valois, qui n'est plus utilisée et présente les caractéristiques satisfaisantes d'accueil à la fois des enfants et des familles. Une convention sera signée avec une participation aux frais de chauffage de 120 euros par an.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de la salle R. Valois à la Paroisse et une participation de 120 € par an.

### **Projet éolien :**

Dans le cadre de l'enquête publique, les communes d'implantation et celles situées dans le rayon de l'enquête publique (soit dans un rayon de 6km à partir de la zone d'implantation) sont invitées à se prononcer sur le projet.

M. LAURENT explique qu'il est mitigé vis-à-vis des éoliennes, il est partagé car conscient qu'il convient d'être autonome vis-à-vis de l'énergie. Il se pose beaucoup de questions du fait d'une pollution visuelle que personne ne veut à côté de chez lui.

Le Maire répond par rapport à la pollution visuelle qui est un aspect subjectif et propre à chacun : Les monts de la Madeleine sont repérés aujourd'hui par rapport aux éoliennes, à Violay c'est surtout la Tour Hertzienne que l'on voit de loin, pas la Tour Matagrin.

Le projet avait été monté avec Joux, St-Cyr, Violay. Machézal est venu rejoindre le groupe. Il convient de noter que les éoliennes génèrent un certain revenu, non seulement pour les communes mais également les communautés de communes.

Violay ne peut recevoir d'éoliennes mais, suite à un accord passé avec les 3 autres communes, créerait la Maison du vent, où une éolienne miniature serait construite par le lycée technique Pierre Coton de Néronde, ainsi qu'une table en 3D regroupant les points touristiques à visiter. L'objectif étant de faire venir des écoles, des collèges, en proposant également des sentiers pédagogiques autour des éoliennes.

Mme le Maire cite la commune de Marsanne (voir wikipédia) qui a triplé son nombre de visiteurs, ce qui a permis de faire des travaux au Château grâce au tourisme éolien.

La chose qui pose le plus question est le béton dans le sol. En fin de période, un certain pourcentage de béton est recyclé, mais on peut également considérer que dans 20 ans, de nouvelles éoliennes réutilisent ces infrastructures.

Mme BLANCHARD signale qu'au niveau bilan carbone, ce n'est pas très positif. Elle se pose la question de savoir s'il ne serait pas mieux de moins consommer plutôt que de produire à outrance.

Mme le Maire explique qu'il faut tout mener de front. Il faut que chacun se responsabilise et que parallèlement il y ait un mixte énergétique. Il faut 20 ans pour construire une centrale nucléaire, donc que fait-on en attendant avec le tout électrique (voitures, vélos, chauffages, portables, etc..) ? De plus, c'est bien connu, si certains proposent les centrales nucléaires, ils ne les veulent pas non plus chez eux...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet.

Contre 1

Abstentions 7

Pour 7

## II - DIVERS :

- **Point sur travaux assainissement** : Les travaux d'assainissement et de changement de la canalisation d'eau et des compteurs en plomb sont terminés. Malheureusement, au regard des conditions climatiques, la couche de neige importante n'a pas permis la réalisation des travaux de reprise des tranchées en enrobé. Dès que le temps le permettra, ces travaux pourront être réalisés et la route du Pin Bouchain pourra enfin être remise à la circulation.
- **Point sur travaux centre bourg / Loire Habitat** : Les entreprises sont en intempéries et ont donc du interrompre les travaux qui reprendront lorsque le temps le permettra.
- **Projet place Giroud / Micro-crèche** : Mme le Maire présente le projet de la Sté Oxyria dans le pré Giroud. Il comporte 6 maisons à énergie positive et un autre bâtiment plus grand, sur un étage, avec une prévision de 2 ou 3 appartements au 1<sup>er</sup> étage. Le rez-de-chaussée pourrait être destiné à une micro-crèche.  
En effet, après une rencontre avec Mr Suzan, Maire de Bussières, par ailleurs vice-président à la petite enfance de FOREZ EST, le projet de micro-crèche pour 12 enfants temps plein (soit 24-25 enfants) sera étudié en relation avec un porteur de projet.  
Ce bâtiment serait situé sur un emplacement idéal avec un parking à proximité, dans le centre du village, à côté de l'école.  
Les assistantes maternelles ont atteint leur effectif maximum, certaines arrêtent et cela pose des problèmes pour les familles qui sont aujourd'hui en nombre sur la commune (20 naissances en 2021 et plusieurs nouveaux habitants avec des enfants)  
Une étude va être réalisée dans ce sens.  
Mr Michel LAURENT signale que la CAF alloue en ce moment une somme par territoire.  
Mme le Maire confirme qu'il s'agit effectivement d'une réelle opportunité.  
Mme BLANCHARD demande s'il ne serait pas judicieux de jumeler ce projet avec un centre de loisirs.  
Mme le Maire explique que les centres de loisirs ont du mal à fonctionner à cause du prix, mais qu'une étude pourrait également être réalisée dans ce sens.

Mme le Maire confirme et expose que sur FOREZ EST, le budget petite enfance représente 4 M€ répartis comme suit :

5 Crèches gérées directement par CCFE : Feurs, Chazelles, Panissières, Rozier-en-Donzy, St-Marcel de Félines.

5 Crèches subventionnées par CCFE : Montrond-les-Bains, Veauche, Balbigny, Babylaune (Feurs), St-Galmier (continuité de gestion)

3 Micro-crèches accompagnées par CCFE : Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, St-Cyr-les-Vignes

5 RAM gérés directement par CCFE : Feurs, Panissières, Veauche, Montrond-les-Bains, St-Galmier (continuité de gestion)

RAM subventionnés par CCFE : Chazelles, Balbigny

## III - QUESTIONS DIVERSES

**Local technique** : Mme le Maire explique qu'elle devrait avoir les clés la semaine prochaine. Une convention sera signée avec la Société de Chasse. Une location symbolique d'un montant de 120 € pour l'occupation sera demandée à cette association.

Le Conseil Municipal approuve le montant de location.

Une **convention** sera signée avec Arnault Callendret et sa **société SWEN** qui propose d'organiser des diners insolites, sous tentes pour des entreprises, entre 6 et 8 fois par an. Ces diners, pour l'instant organisés dans les monts du Beaujolais, sont destinés à des entreprises, pour 10 à 20 salariés, et sont réalisés par des chefs cuisiniers, dont certains étoilés. Le lieu d'implantation serait

l'aire de pique-nique, avec, au préalable, randonnée à la tour Matagrin. En contrepartie, Arnault Callendret s'engage à mettre à la disposition de la mairie, les vidéos et photos réalisées pendant ces diners, ainsi qu'à faire la promotion de notre territoire.  
Cela fait connaître notre secteur et permet de faire une promotion intéressante.

### **Village sport-nature : « les sentiers de la flamme ligérienne »**

Dans le cadre de la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Loire aux côtés du Département, va organiser, sur les 3 prochaines années, des actions sportives, dans les villages sport nature de notre département. Ce sera l'occasion pour notre commune de nous mettre en valeur et de recevoir le CDOS dans cette tournée appelée « les Sentiers de la flamme ligérienne ». Le CDOS ira à la rencontre des scolaires, de la jeunesse et de la population de la commune.

Cette journée sera l'occasion de mettre en place un certain nombre d'activités de nature ouvertes à tout le monde. Elle sera réalisée en partenariat avec le mouvement sportif (comités départementaux sportifs) mais également avec le tissu associatif de la commune.

**Bulletin municipal** : La distribution se fera en janvier

**La neige est tombée** en abondance la semaine passée. Mme le Maire précise que, contrairement à certaines demandes, il n'est pas envisageable de déneiger chaque entrée de maison ou de garage. En effet, au-delà des 120 km de routes à déneiger et donc du temps imparti pour permettre à tous de circuler, lorsque la couche de neige est épaisse et aussi lourde que durant cet épisode, le chasse-neige doit conserver une vitesse suffisante afin de la pousser et de déneiger efficacement la chaussée. Mme le Maire a demandé aux agents communaux d'enlever la neige sur les trottoirs afin de faciliter les déplacements des piétons, mais elle rappelle aussi la loi indiquant que la responsabilité de l'entretien des trottoirs incombe aux propriétaires mitoyens.

D'autre part, un rappel doit être fait pour le marché du mardi et du dimanche matin, car trop de véhicules sont stationnés sur la place du marché, les forains ne pouvant pas s'installer. Ce fut le cas mardi dernier et ils ont dû repartir.

M. Maël LAURENT demande si une association de jeunes s'est bien montée. Mme le Maire signale qu'effectivement une association jeunes a été créée et qu'elle a demandé la halle du randonneur pour une vente de sapins.

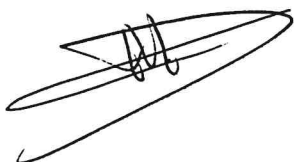
**Epicerie** : Cette affaire sera reprise par un couple avec lequel Casino travaille depuis de nombreuses années. Le projet du multiservice les intéresse. Le propriétaire des murs de l'ancien bar-tabac louera le local à partir de janvier. Un bail sera signé avec les intéressés jusqu'au déménagement dans le multiservice.

**Ecole** : Suite à des cas de COVID à la maternelle, la classe a été fermée et ouvre jeudi (petite et moyenne section) si pas d'autres élèves malades. Les autres classes sont en effectifs très réduits. L'ATSEM a également pris le COVID.

### **Dates des prochaines réunions :**

✓ 18 janvier	1 <sup>er</sup> mars	29 mars
✓ 03 mai	14 juin	19 juillet

Le secrétaire de séance,  
Joëlle SERRAILLE



Fait en Mairie, le 7 décembre 2021,  
Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.

